

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 112

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, Mme Wonner, M. Julien-
Laferrière, M. Villani, M. Bournazel et M. Lainé

ARTICLE 2 BIS

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Les mesures nationales et pluriannuelles d'organisation concernant la prévention et l'éducation du public, l'information sur la fertilité féminine et masculine, la formation des professionnels de santé et la coordination en matière de recherche et de protocolisation pour lutter contre toutes les causes d'infertilité, notamment comportementales et environnementales, sont définies par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, de la santé, de la recherche et de l'écologie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interpellier le Gouvernement sur l'urgence qui existe en matière de lutte contre l'infertilité. En effet, les constats sont sans appel, l'âge moyen de la première grossesse ne cesse de reculer. Elle intervient, en moyenne, presque 5 ans plus tard qu'il y a 40 ans. En moyenne, le premier enfant est aujourd'hui conçu à une période de la vie où la fertilité et la fécondabilité des femmes est en baisse. Les raisons liées à ce recul sont nombreuses, la pression sociale, scolaire ou professionnelle, l'évolution des modes de vie, l'épanouissement personnel, les difficultés économiques ... Au-delà de ces questions, les pays dit développés connaissent une hausse importante des situations d'infertilité. Les chiffres interpellent et sont causés par différents facteurs tels que le tabac ou l'obésité, mais également les problèmes environnementaux. Cet amendement souhaite donc favoriser l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'infertilité. Ce dernier serait destiné à encourager une formation spécifique pour les professionnels de santé, afin de favoriser la recherche en matière d'infertilité et accroître l'information et la communication auprès du grand public. La France a la chance de pouvoir affirmer qu'elle dispose d'équipes de recherches de haut niveau en matière d'infertilité. Il serait cependant préférable, dans le dessein de stimuler cette recherche, de coordonner ces équipes. Pour que ce plan prometteur soit efficient, il semble nécessaire d'évaluer les différentes actions de prévention qui sont actuellement menées.

